

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D043/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juillet à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué à nouveau au regard des articles R123-16 et R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au sein des locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Pôle de Brionne, 29 rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, Mme BINET, M. Du MESNIL-ADELÉE, M. GUENIER, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL
En exercice : 21	
Présents : 8	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN
Votants : 9	

Pouvoirs : Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL

Secrétaire de séance : M. Du MESNIL-ADELÉE

Au regard de l'article R123-17 du C.A.S.F., le conseil peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Ressources humaines – Adoption du règlement intérieur du Comité Technique commun de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

PJ : Règlement intérieur du Comité Technique

Le Comité Technique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a établi son règlement intérieur et le soumet au conseil d'administration pour approbation.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la consultation des organisations syndicales intervenues le 6 décembre 2018 ;

Vu les avis favorables à l'unanimité des deux collèges du Comité Technique en dates du 26 février 2019 et du 7 mai 2019 ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur le règlement intérieur du Comité Technique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Approuve le règlement intérieur du Comité Technique commun de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190705-19D043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

